

RENTREE SCOLAIRE 2020- 2021

Tarifs - Modalités d'inscription et paiement

Madame, Monsieur,

Vous trouverez ci-après les modalités pour l'inscription et le paiement de la carte Coralie de votre enfant, pour l'année scolaire 2020-2021. L'abonnement Libre Circulation Annuel -25 ans, offre un nombre de voyages illimités jusqu'au 31 août 2021.

Tarifs effectifs au 1er septembre 2020 :

Carte Annuelle Libre Circulation -25 ans / Nombre illimité de voyages	
1 ^{er} membre *	180,00 €
2 ^{ème} membre *	120,00€
3ème membre *	60,00€
4ème membre *	Gratuit

^{*}Tarif dégressif par membre de la même famille

Modalités de règlement

Paiement par prélèvement :

De 1 à 8 prélèvements automatiques mensuels (de septembre à avril – le 7 de chaque mois)

 <u>Pièces à fournir</u>: 1 RIB accompagné du formulaire de demande de prélèvement (Mandat SEPA) dûment complété et signé

Paiement par chèque :

De 1 à 3 chèques (le 15 de chaque mois). Noter votre échéance au dos des chèques ainsi que le nom de l'élève

Pièces à fournir: 1 à 3 chèques du montant annuel de l'abonnement (libellé à l'ordre d'IDEABUS)

Merci de nous renvoyer <u>dûment complété et signé le dossier scolaire (et règlement de sécurité)</u> et de nous joindre les pièces demandées ci-dessus.

- par la Poste à: Agence Coralie- Quai d'Aiguillon 29900 CONCARNEAU*, la fiche de réinscription accompagnée de votre règlement et d'une enveloppe timbrée pour 100gr à vos noms et adresse pour le 12 juillet 2020 au plus tard.
- ou en le déposant : dans une de nos 2 Agences Coralie de Concarneau ou Rosporden : Transport Le Meur 22 Zl Dioulan 29140 ROSPORDEN

La carte vous sera transmise par courrier à la fin du mois d'août. Nous restons à disposition pour tout complément d'information.

Nous vous prions d'accepter, Madame, Monsieur, nos meilleures salutations.

Réseau Coralie 02 98 60 55 55 www.coralie-cca.fr





Année scolaire 2020/2021

Fiche d'inscription aux transports scolaires

Transport quotidien

À retourner chez le transporteur*													
Élève					À remplir pa	r la famille							
NOM :													
Prénom : Né(e) le :													
Tél. mobile / sms : Courriel :@													
Représentant(s) de	l'élève		À remplir par la famille										
NOM, Prénom :				NOM, Prénom :									
Adresse :				Adresse (si différente de la 1ère) :									
Commune :	Code postal :				Commune : Code postal :								
Tél. fixe :	Tél. mobile :		Tél. fixe : Tél. mobile :										
Courriel :@			Courriel: @										
Vous serez scolarisé(e) À remplir par la famille													
Nom de l'Établissement fréquenté Classe su (Seclio													
A. d. (A) - (5 - (4 -) d. 1-	f111-												
Autre(s) enfant(s) de la famille NOM Prénom Date de n (par ordre d				Classe									
		(par ordre d	100101330	,									
		<u> </u>											
À rem	olir par la famille		À REMPLIR PAR L'ORGANISATEUR										
Date du 1 ^{er} Jour de transport :				Transporteur : CORALIE									
Point de montée :			Libellé de la ligne :										
Signature(s) des représentants de l'élève Numéro de ligne :													
			Point de montée :										

RÈGLEMENT DE SÉCURITÉ ET DISCIPLINE DANS LES TRANSPORTS SCOLAIRES

Le présent règlement a pour but

1 – d'assurer la discipline et la bonne tenue des élèves à la montée, à la descente et à l'intérieur des véhicules affectés aux Transports scolaires

2 – de prévenir les accidents.

Article 1 - Titre de transport

Tout usager doit être en possession d'un titre de transport qui doit être présenté à la montée ainst qu'à tout contrôle dans le car.

ARTICLE 2 - Gilet Jaune Obligatoire

Les accidents les plus graves se produisent sur le trajet entre le domicile et l'arrêt du car scolaire, et autour du car, au moment de la montée ou de la descente.

C'est pourquoi, pour la rentrée, le règlement des transports scolaires a rendu le port du gitet jaune obligatoire pour assurer une meilleure visibilité des élèves sur les bords de route.

Un gilet jaune est donc remis gratuitement par CCA à chaque élève inscrit au transport scolaire et utilisant un arrêt situé hors

d'une zone urbanisée (liste des arrêts disponible à l'agence Coralie et sur le site internet). Comme précisé à l'article 2.6 du règlement Coralie, un contrôle sera réalisé à la montée et à la descente du car pour s'assurer que les élèves sont bien en possession de leur gilet jaune.

En cas d'absence, les anctions prévues au règlement s'appliqueront, à savoir :
Rappel du règlement par courrier adressé aux parents ou à l'élève majeur ;
En cas d'oublis répétés, exclusion temporaire d'une journée des transports scolaires

Article 3 – À la montée et à la descente

La montée et la descente des élèves doivent s'effectuer avec ordre. Les élèves doivent attendre, pour ce faire, l'arrêt complet

Ils doivent être présents avant l'heure de passage ou de départ du car. Pour les jeunes enfants (moins de 6 ans), il est vivement conseillé, pour leur sécurité, qu'un parent (ou un aduite mandaté par la famille) les accompagne le matin. Le soir, la présence de cet adulte est obligatoire au point d'arrêt de car.

Après la descente, les élèves ne doivent s'engager sur la chaussée qu'après le départ du car. Ils doivent s'assurer qu'ils peuvent le faire en toute sécurité : ils attendent que le car soit suffisamment éloigné pour que la vue sur la chaussée soît complètement dégagée du côté où le car s'éloigne. En cas de règlement particulier aux lieux de descente ou de montée, gares routières par exemple, l'élève est tenu de le

Article 4 - Dans le car

Les sacs, servieltes, cartables ou paquets de livres doivent être placés sous les sièges ou, lorsqu'ils existent, dans les portebagages : le couloir de circulation ainsi que l'accès à la porte de secours doivent rester libres de ces objets. Chaque élève dolt rester assis à sa place pendant tout le trajet, ne la quitter qu'au moment de la descente et se comporter de

manière à ne pas gêner le conducteur, ni distraire de quelque façon que ce soit son attention, ni mettre en cause la sécurité.

Chaque élève doit s'attacher avec la ceinture de sécurité prévue à cet effet, dès lors que le siège qu'il occupe en est éguipé.

il est interdit notamment:

- De parler au conducteur sans motif valable;
- De fumer ou d'utiliser des allumettes ou un briquet ;
- De manipuler des objets tranchants (cutters, couleaux, ciseaux...);
- De Jouer, de crier, de projeter quoi que ce soit ; De toucher les polgnées, serrures ou dispositifs d'ouverture des portes ainsi que les issues de secours ;
- De se pencher en dehors ;
- De manipuler des objets dangereux dans le car.

Article 5 - Sanctions

En cas de non respect du règlement, les sanctions suivantes sont applicables :

• Averlissement adressé aux parents ou à l'élève majeur ;

- Exclusion temporaire de courte durée n'excédant pas quinze jours ;
- Exclusion de plus longue durée ou définitive prononcée par le Président de Concarneau Cornouaille Agglomération.

Toute détérioration commise par les élèves à l'intérieur d'un car affecté aux transports scolaires engage la responsabilité des parents si l'élève est mineur ou leur propre responsabilité s'ils sont majeurs.

Date :	 1
Signature précédée de la	

Le représentant légal de l'élève

L'élève

MANDAT de Prélèvement SEPA			`	1	1	. 17	/ _ !!	(5)	101		n da							
Référence Unique du Mandal		-				J	}	Y'	. U	6	Re	(d) Isea	24	US Oce	Del LOA	cə tu		
débiter votre compte co	de mandat, vous autorisez IDEABU onformément aux instructions de IDE on que vous avez passée avec elle. de débit de vo	AB Une	BUS. Vous e demande	bénéfi e de rei	ciez dı nbour	ı droit semen	d'être t doit ê	rembo être pr	ourse	ė pai	votr	e ba	anqu	e sel	on le	es co	nditio	ons
Veuillez compléter les cha	mps marqués *																	
Votre Nom	Nom / Prénoms du débiteur																	
	Numéro et nom de la rue Code Postal F R A N C E	*	 Ville															•••
de votre compte	Numéro d'identification internationa		1						ank	Acc	ount	Nun	nber	_		_ _	_	
Nom du créancier *	IDEABUS Nom du créancier							7.5										
	F R 8 6 Z Z Z 8 5 4 Identifiant Créancier SEPA	3	9 0	<u> </u>	11	11	_ _		1								1_	J
,	Numéro et nom de la rue 2 9 9 0 0 Code Postal F R A N C E		CONC/ Ville												•••			
Type de paiement : *	Paiement récurrent / répétiti	f	X P	aieme	nt po	nctue	el											
Signé à *	Lieu		Date			П												
	Veuillez signer ici t le présent mandat sont expliqués d	ane	un docur	oont au	e voll	e pouv	oz obt	onir qu	ınrà	e da	votre	o ha	ıngılı	•				
Note. vos droits concernan	t le present mandat sont expliques d	ans	un docui	ieni qu	e vou	, pouv	ez obt	eriii at	Thre	a de	VOLIT	e Da	iriqui	3.				
de renseignements pou	lies sur ce formulaire sont enregistré r le transport scolaire. Elles sont con pouvez exercer votre droit d'accès a	serv	vées pend	ant 5 a	ns, Co	nform	ément	à la lo	oi « i	nfor	matic	que	et lib	ertés	» n'	° 78-	17 dı	
A retourner à : Réseau Coralie/I 9 rue Lucien Vidie 29900 CONCARNEA			Pr	ière d		ıs ret joign						155				sigr	né,	
Nom et Prénom de	l'élève :									•••				••••			•	
Mode de règlement	: Prélèvement au 7 d	e c	haque	mois	(de 1	à8	max	imu	m)									
Mois d'échéance :	□ Sept □ Oct □ 1	Vo	v 🗆	Déc		Ja	nv		Fé	v		N	Maı	s		A	vril	